Le Retour à la Sounnah

[Partie N°8]

ANNEXE A

L'interdiction du Taqlîd (imitation)

(ibn 'abdel Barr mort en 463H)
[*Jâmi'ou bayân al 'ilm* page 975]

Allah a condamné à plusieurs reprises le Taqlîd dans Son Livre :



« ***Ils ont pris leurs moines et leurs rabbins comme divinité en dehors d'Allah*** » [1]

1861 – il a été rapporté par Houdayfa (qu'Allah l'agré) et d'autres : « *ils ne les adoraient pas mais lorsqu'ils leur disaient que tel chose était interdite et que tel chose était autorisée, ils les suivaient.* » **[authentique]**

1862 - 'Adiy ibn Hâtem [2] a dit : *« je me suis dirigé vers le prophète ﷺ en portant une croix autour du cou, il me dit alors : **ô 'Adiy ibn Hâtem ! retire cette amulette de ton cou !***
*Lorsque je suis arrivé devant lui, je l'ai entendu réciter : « **Ils ont pris leur moines et leurs rabbins comme divinité en dehors d'Allah** ».*
Je lui est dit : Ô Messager d'Allah ! Nous ne les prenions pas comme divinité en dehors d'Allah!
*Il dit : **bien sûr que Si ! Ne vous autorisaient-ils pas ce qu'Allah avait interdit, et vous les suiviez dans celas, et vice et versa ?***
Je répondis : oui !
*Il dit : **Et bien, c'est en cela votre adoration** !* » [3].

1863 – al-wârath ibn Soufian nous a directement dit : Qâsim ibn Adbagh nous a directement dit : ibn Waddâh nous a directement dit : Youssouf ibn 'Adiyy nous a directement dit : abou al-Ahwass nous a directement dit : d'après Atâ ibn Saïb : d'après abî al Bakhtaliyy au sujet de la parole d'Allah ta'âla : « ***Ils ont pris leurs moines et leurs rabbins comme divinité en dehors d'Allah*** », il a dit :
« *S'ils leur avaient demandé de les adorer en dehors d'Allah ils ne l'auraient pas fait, par contre, ils leur ont donné un ordre en déclarant licite ce qu'Allah avait déclaré illicite et illicite ce que Allah avait déclaré licite, ils ont obéi et c'est là que se trouve leur adoration.* » [4]

1864 - Qâsim ibn Adbagh a dit : ibn Waddâh nous a directement dit : Mousa bni mou'awiya nous a directement dit : Wakî' nous a directement dit : Soufian et A'mach nous ont tous deux directement dit : d'après Habîb ibn abî Thâbit : d'après abî al Bakhtaliyy qui a dit : Houdayfa a été interrogé au sujet du verset : « ***Ils ont pris leur moines et leurs rabbins comme divinité en dehors d'Allah*** », est ce qu'ils les adoraient réellement? Il répondit : « *Non, ils leur rendaient le licite illicite et eux faisaient de même, et ils leur rendaient l'illicite licite et eux faisaient de même*. ».
Et Allah a dit :

وَكَذَلِكَ مَا أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ فِي قَرْيَةٍ مِّن نَّذِيرٍ إِلَّا قَالَ
مُتْرَفُوهَا إِنَّا وَجَدْنَا آبَاءنَا عَلَى أُمَّةٍ وَإِنَّا عَلَى آثَارِهِم
مُّقْتَدُونَ

قَالَ أَوَلَوْ جِئْتُكُم بِأَهْدَى مِمَّا وَجَدتُّمْ عَلَيْهِ آبَاءكُمْ قَالُوا إِنَّا
بِمَا أُرْسِلْتُم بِهِ كَافِرُونَ

« Et c' est ainsi que Nous n' avons pas envoyé avant toi d' avertisseur en une cité, sans que ses gens aisés n' aient dit: "Nous avons trouvé nos ancêtres sur une religion et nous suivons leurs traces". Il dit: "Même si je viens à vous avec une meilleure direction que celle sur laquelle vous avez trouvé vos ancêtres?" » **[5]**

il leur a interdit de copier leurs ancêtres et leur a demandé d'accepter la guidée. Ils ont répondu :

وَمَا أَرْسَلْنَا فِي قَرْيَةٍ مِّن نَّذِيرٍ إِلَّا قَالَ مُتْرَفُوهَا إِنَّا بِمَا
أُرْسِلْتُم بِهِ كَافِرُونَ

« ***Nous ne croyons pas au message avec lequel vous êtes envoyés*** »**[6]**

Et de la même manière, Allah a dit :

إِنَّ شَرَّ الدَّوَابَّ عِندَ اللّهِ الصُّمُّ الْبُكْمُ الَّذِينَ لاَ يَعْقِلُونَ

«Les pires des bêtes auprès d'Allah, sont, (en vérité,) les sourds-muets qui ne raisonnent pas. »[7]*, et il a dit :*

إِذْ تَبَرَّأَ الَّذِينَ اتُّبِعُواْ مِنَ الَّذِينَ اتَّبَعُواْ وَرَأَوُاْ الْعَذَابَ
وَتَقَطَّعَتْ بِهِمُ الأَسْبَابُ

وَقَالَ الَّذِينَ اتَّبَعُواْ لَوْ أَنَّ لَنَا كَرَّةً فَنَتَبَرَّأَ مِنْهُمْ كَمَا تَبَرَّؤُواْ
مِنَّا كَذَلِكَ يُرِيهِمُ اللّهُ أَعْمَالَهُمْ حَسَرَاتٍ عَلَيْهِمْ وَمَا هُم
بِخَارِجِينَ مِنَ النَّارِ

« Quand les meneurs désavoueront les suiveurs à la vue du châtiment, les liens entre eux seront bien brisés ! Et les suiveurs diront: "Ah! Si un retour nous était possible! Alors nous les désavouerions comme ils nous ont désavoués!" - Ainsi Allah leur montra leurs actions; source de remords pour eux; mais ils ne pourront pas sortir du Feu. » **[8]**

Allah a dit en dénigrant les mécréants :

إِذْ قَالَ لِأَبِيهِ وَقَوْمِهِ مَا هَذِهِ التَّمَاثِيلُ الَّتِي أَنتُمْ لَهَا عَاكِفُونَ

قَالُوا وَجَدْنَا آبَاءنَا لَهَا عَابِدِينَ

« ***Quand il dit à son père et à son peuple: "Que sont ces statues auxquelles vous vous attachez?" ils dirent: "Nous avons trouvé nos ancêtres les adorant". »***[9]

Et il a dit :

وَقَالُوا رَبَّنَا إِنَّا أَطَعْنَا سَادَتَنَا وَكُبَرَاءنَا فَأَضَلُّونَا السَّبِيلَا

« Et ils dirent: "*Seigneur, nous avons obéi à nos chefs et à nos grands. C'est donc eux qui nous ont égarés du Sentier.* » [10]

Le coran est plein d 'exemples comme cela au sujet de l'interdiction de copier les pères et les meneurs.

Les savants se sont donc appuyés sur ce verset pour rendre l'imitation interdite. Et le fait que ce verset vise des gens qui ont commis des actes de mécréance n'affaiblit en rien l'argumentation, car la comparaison ne se fait pas au niveau de la croyance des uns ou de la mécréance des autres mais la comparaison se situe plutôt entre les deux imitations que l'imitateur a fait sans preuve. Une personne qui imite et commet un acte de mécréance, ou bien une personne qui imite et commet un pêché, ou bien une autre qui imite dans un domaine qui concerne une affaire de ce monde puis se trompe de direction, chacun d'entre eux sera blâmé parce qu'ils ont copié sans preuve, car toutes ces imitations se ressemblent, même si la gravité de leurs conséquences diffèrent d'une personne à l'autre.

1865 – […] [11]

1866 – le prophète ﷺ a dit : « « ***je vous ai laissé deux choses, si vous vous y accrochez, vous ne vous égarerez jamais, le livre d'Allah et la Sounnah de son prophète***.» [12]

---

[1] S9V31
[2] 'Adiy ibn Hâtem (mort en 66H), compagnon du prophète, avant l'islam il était dans une religion entre les chrétiens et les sabéens ; il avait une grande notoriété.
[3] [**Hadith bon**, authentifié par abou al-Achbâl, et al-Albany [silsilat sahihat, hadith 3293])
Voir aussi ibn Taymiya dans son livre « la fois » p 64 édition maktaba islamiya.]
[4] [**La chaîne de rapporteur est bonne** (abou al-Achbâl)]
[5] S43V23-24
[6] S34V34
[7] S8V22
[8] S2V166-167
[9] S21V52-53
[10] S33V67
[11] [hadith faible]
[12] [Hadith authentique (voir « assahîha » n°1761 de cheikh Albany]